



Association Sportive Automobile Franche Comté



38^{ème} RALLYE RÉGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE 26 / 27 OCTOBRE 2018 RÈGLEMENT PARTICULIER

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise les **26 / 27 Octobre 2018** le **38^{ème} RALLYE REGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE** en qualité d'organisateur administratif.



Numéro **74** en date du **23 / 07 / 2018** et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA**
Numéro **570**

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 10 Septembre 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 10 Septembre 2018
Clôture des engagements :	Lundi 15 Octobre 2018
Parution du road-book :	Dimanche 21 Octobre 2018
Retrait du road-book :	HOTEL de L'OURS à OFFEMONT
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 21 Octobre de 8h à 12h – 14h à 18h Vendredi 26 Octobre de 8h à 12h
Vérification des documents et des voitures :	Vendredi 26 Octobre de 13h à 16h30
Lieu :	OFFEMONT
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 26 Octobre à 13h à OFFEMONT
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 26 Octobre à 16h30
Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	Vendredi 26 Octobre à 17 h, PC à OFFEMONT
Lieu :	Parc Départ à OFFEMONT
Briefing des pilotes	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ de la première étape :	Vendredi 26 Octobre à 18h30, 1 ^{ère} VH parc fermé à OFFEMONT
Heure et lieu d'arrivée de la première étape :	Vendredi 26 Octobre à 21h50, parc fermé 1 ^{ère} VH à OFFEMONT
Publication des résultats partiels de la première étape :	Vendredi 26 Octobre à 22h30 Parc fermé, à OFFEMONT
Heure et lieu de Départ de la deuxième étape :	Samedi 27 Octobre à 9h00, 1 ^{ère} VH parc fermé à OFFEMONT
Heure et lieu d'arrivée de la deuxième étape :	Samedi 27 Octobre à 16h58, 1 ^{ère} VH parc fermé à OFFEMONT
Publication des résultats :	½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé à OFFEMONT
Remise des prix :	Samedi 27 Octobre 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent parc fermé à OFFEMONT

ARTICLE 1P - ORGANISATION

Comité d'organisation : **Président : Eric GAVILLOT**
Membres : Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.
Secrétariat du rallye : **ASA FRANCHE-COMTE**
1, Place Raymond FORNI
90100 DELLE
Téléphone : **06 83 23 70 03**
Permanence du Rallye : **Mairie d'OFFEMONT**
Téléphone : **03 84 26 01 49**

Organisateur technique : Eric GAVILLOT 04/05 Licence n° 223609

1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs président	Michel	PISSARD	04/09	Licence n° 5461
Commissaires Sportifs	Martine	REVERCHON	04/09	Licence n° 14505
	François	NASAZZI	03/14	Licence n° 11062
Directeur de Course	Daniel	BLANQUIN	03/08	Licence n° 1941
Directeurs de Course adjoints	Hubert	BENOIT	04/11	Licence n° 3617
Directeurs de course PC ES1/3/5/7	J Christophe	LOUDIN	03/26	Licence n° 236865
Directeurs de course PC ES2/4/6	J Pierre	SIMON	04/09	Licence n° 2746
Directeur de course ES1/3/5/7	J Marc	DELOY	05/09	Licence n° 6830
Directeur de course Adj ES1/3/5/7			00/00	Licence n° 00000
Directeur de course Stagiaire	Aurianne	DEGENNARO	03/08	Licence n° 244600
Directeur de course ES2/4/6	Frédéric	DELMOTTE	04/11	Licence n°154521
Directeur de course Adjoint ES2/4/6	Thierry	TRONTIN	04/08	Licence n° 187858
Directeur de course Adjoint ES2/4/6	Patrice	LAFORGE	04/08	Licence n° 232773
Voiture tricolore	David	POUPON	04/16	Licence n° 36906
Voiture damier	Claude	PETOT	04/09	Licence n° 3614
Commissaires Techniques, resp.	Claude	CUENOT	04/05	Licence n° 4454
	Jean Louis	REVERCHON	04/21	Licence n° 6835
	André	LALLEMAND	04/11	Licence n° 55989
Relations avec les concurrents	Delphine	NASAZZI	03/14	Licence n° 11063
Responsable classements	Charly	BAUMANN	04/05	Licence n° 239815
Responsable chronométrage	ASA Franche Comté			
Responsable commissaires	Séverine	HERBET	04/05	Licence n° 242748

1.2P Eligibilité

Le Rallye Régional Franche Comté compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2018
- le Challenge ASA Franche-Comté 2018.

1.3P Vérifications

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture des engagements sur le site internet de l'ASA : www.asacomte.com

Les vérifications administratives auront lieu :

Vendredi 26 Octobre 2018 de 13h00 à 16h15

Parking de la MIELE à OFFEMONT

Les vérifications techniques auront lieu le :

Vendredi 26 Octobre 2018 de 13h00 à 16h30 au même endroit

Les vérifications finales seront effectuées au Garage BEAUFILS Valdoie

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC.**

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye Régional Franche - Comté doit adresser à (cachet de la poste faisant foi) :

Contrôle Technique ROY MATHIEU

36, Bis Rue du Lieutenant Rusconi

90600 GRANDVILLARS

Tél : 03 84 54 46 53

Site internet : controletechniquectrm@gmail.com

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 15 Octobre 2018.**

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : (340 €)

- sans la publicité facultative des organisateurs : (680 €)

- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : (300 €)

- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : (320 €)

3.1.12P **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Forfait : En cas de forfait, l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 19 Octobre. Après cette date la retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2018.

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P Voitures autorisées
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P Assistance
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à OFFEMONT
2 véhicules assistance autorisés sur le parc (avec vignette)

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6.P IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir réglementation générale.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P

Description

Le Rallye Régional Franche-Comté représente un parcours de 154 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 :	(3,6 km x 1)	LE SALBERT
ES 2, 4, 6 :	(6,2 km x 3)	GROSMAGNY
ES 3, 5, 7 :	(4,6 km x 3)	St NICOLAS

6.2P

Reconnaitances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.5P

Les reconnaissances sont autorisées uniquement lors des journées suivantes

Dimanche 21 Octobre de 8h00 à 12h00 , 14h00 à 18h00

Vendredi 26 Octobre de 8h00 à 12h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum** et des contrôles seront effectués par les organisateurs.

ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P

Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont : chasuble modèle FFSA

ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

Des coupes et des prix en espèces récompenseront les concurrents au scratch et à la classe.

Scratch	1 ^{er}		300 €	1 coupe
	2 ^{ème}		250 €	1 coupe
	3 ^{ème}		200 €	1 coupe
Classe	1 ^{er}		280 €	2 coupes
		si moins de 5 partants	140 €	Par équipage
	2 ^{ème}	de 6 à 10 partants	200 €	2 coupes Par équipage
	3 ^{ème}	si plus de 10 partants	150 €	2 coupes Par équipage

Premier équipage féminin : 150 € et 2 coupes par équipage

Cinq commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera Samedi 26 Octobre 2018, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent, à OFFEMONT (Salle de la MIEL)

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.